

Les candidats seront qualifiés en administration et économie de la santé et dégagés des obligations militaires (le cas échéant).

Les candidatures seront adressées au service du personnel et de la fonction publique — au 2ème étage de l'Immeuble Solari, avenue du Général de Gaulle, B.P. 124 à Papeete — accompagnées d'un curriculum-vitae détaillé et des copies de diplômes avant le vendredi 22 février 1985 à 16 H 00.

P. PEAUCELLIER.

AVIS DE CONCOURS N° 06/85

Le service de la santé publique recrute un médecin relevant de la 1ère catégorie de la convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration.

L'agent sera affecté au centre de protection infantile.

Les candidats seront spécialisés en pédiatrie ou auront une expérience professionnelle dans ce domaine et seront dégagés des obligations militaires (le cas échéant).

Les candidatures seront adressées au service du personnel et de la fonction publique — au 2ème étage de l'Immeuble Solari, avenue du Général de Gaulle, B.P. 124 à Papeete — accompagnées d'un curriculum-vitae détaillé et des copies de diplômes, avant le vendredi 22 février 1985 à 16 H 00.

P. PEAUCELLIER.

SERVICE DES DOUANES

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane.
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961).
Période du 20 février au 28 février 1985 inclus

PAYS	DEVICES	Cours en Francs Pacifique
Belgique	1 franc belge	2,76
Suisse	1 franc suisse	65,45
Italie	100 liras	9
Etats-Unis	1 dollar U.S.A.	182,54
Australie	1 dollar	136,22
Nouvelle-Zélande	1 dollar	83,93
Canada	1 dollar canadien	136,27
Hong-Kong	1 dollar	22,43
Singapour	1 dollar	81,35
Fidji	1 dollar	154,34
Allemagne Occidentale	1 deutsch mark	55,62
Pays-Bas	1 florin	49,15
Suède	1 couronne suéd.	19,67
Norvège	1 couronne norv.	19,39
Danemark	1 couronne dan.	15,54
Autriche	1 schilling	7,92
Espagne	1 peseta	1
Portugal	1 escudo	1
Japon	100 yens	70,49
Grande-Bretagne	1 livre sterling	200,94

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES

ANNONCE LEGALE

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIÉTAIRES DE L'ENSEMBLE DU DOMAINE NOHO AHU A MAHINA

Association syndicale régie par la loi du 1er juillet 1901.

I- Aux termes d'une assemblée générale constitutive en date du 13 juin 1984, il a été notamment désigné en qualité de premiers syndics, dans les termes de l'article 7 des statuts et pour une durée prenant fin lors de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 1984, Messieurs :

- Alain Campignon, demeurant à Mahina (B.P. 5822 - Pirae)
- Alain Nicolas, demeurant à Mahina (B.P. 449 - Papeete)
- Fouad Larache, demeurant à Mahina (B.P. 5271 - Pirae)
- Patrick Wagnier, demeurant à Punaauia PK 18,200 côté mer
- Dewey Lai Ah Che, demeurant à Mahina (B.P. 11 106 - Mahina)
- Penilla Y Perella, demeurant à Mahina (B.P. 3304 - Papeete)

II- Aux termes d'une réunion du syndicat des copropriétaires de l'ensemble du domaine Noho Ahu, il a été procédé à la constitution du bureau du syndicat.

Ont été désignés en qualité de :

Président	: Fouad LARACHE
Vice-Président	: Alain CAMPIGNON
Trésorier	: LAIAH CHE
Trésorier adjoint	: ALAIN NICOLAS
Secrétaire	: PENILLA Y PERELLA
Secrétaire adjoint	: Patrick WAGNIER

Les membres du bureau ainsi constitué ont tous accepté les fonctions qui leur ont été conférées, et ce pour la durée de leur mandat de syndic.

Pour avis :

E. LEQUERRÉ.
Notaire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 18 janvier 1985, enregistré à Papeete (Tahiti) le 29 janvier 1985, Folio 20, Bordereau 484/23 reçu 21.244 frs, Madame Pothier Juliette, épouse Mu a cédé à Madame Teuri Ema le fonds de commerce de négociant, de fabricant de glaces et sorbets et de boucher en détail qu'elle exploite à Papeete, quartier de la Mission Catholique à l'enseigne de «Magasin Mission», immatriculé sous le numéro 978/1957 au registre analytique du registre de commerce de Papeete.

Les oppositions s'il y a lieu devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues au siège du fonds de commerce indiqué ci-dessus.

Pour première insertion :
Ema TEURI.